

Gosselies, le 12 mai 2021

Mesdames, Messieurs,

Assemblée générale du 17 juin 2021 - Convocation et Organisation des modalités exceptionnelles dues à la crise sanitaire

Notre intercommunale tiendra son Assemblée générale le **jeudi 17 juin 2021, à 11 heures**, Avenue Jean Mermoz 14 à 6041 Gosselies - sous réserve d'une modification de lieu et/ou de modalités de réunion comme indiqué en fin de courrier.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport annuel 2020 – en ce compris le rapport de rémunération ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 :
 - ✦ Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
 - ✦ Présentation du rapport du réviseur ;
 - ✦ Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2020 et de l'affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2020 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2020 ;
5. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

La documentation relative à l'Ordre du jour est disponible sur notre site internet <https://www.oresassets.be/fr/assemblees-generales>.

Un courriel est également adressé ce jour à votre Directrice/Directeur Général.e à l'adresse électronique suivante :

DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

Décret du Gouvernement wallon du 1^{er} avril 2021 organisant jusqu'au 30 septembre 2021 la tenue des réunions des organes des Intercommunales

Dans le contexte de la pandémie Covid-19 et compte tenu (i) de la nécessité de prendre des mesures visant à limiter sa propagation et (ii) des dispositions du décret du 1^{er} avril 2021 visé ci-dessus, les dispositions particulières suivantes sont d'application :

En vue d'assurer la publicité des débats et de conserver l'esprit d'échange de notre Assemblée générale tout en veillant au respect des normes sanitaires en vigueur :

- L'ordre du jour ainsi que l'ensemble de la documentation afférente à chacun des points portés à l'agenda de l'Assemblée générale sont disponibles sur le site internet de notre intercommunale : <https://www.oresassets.be/fr/assemblees-generales>.
- Tout citoyen est invité à adresser toute question sur l'ordre du jour de l'Assemblée par écrit – avant le 13 juin 2021 – à l'adresse suivante : infosecretariates@ores.be.
- Une réponse sera publiée sur notre site internet avant la tenue de l'Assemblée générale le 17 juin 2021.
- Il n'est cependant pas possible d'assister physiquement aux débats pour le public – l'intercommunale devant veiller au strict respect des normes sanitaires en vigueur.
- Par contre, il sera possible, pour quiconque en fera la demande avant le 6 juin par mail à l'adresse ci-dessus, d'obtenir un lien internet offrant la possibilité de suivre la séance par vidéoconférence.

La présence de vos délégués est FACULTATIVE.

À l'instar des modalités prises par le Gouvernement wallon aux 1^{er} et 2^{ème} semestres 2020, le vote au sein de votre Conseil reste obligatoire (mandat impératif de la commune). La simple transmission de la délibération suffit à rapporter la proportion des votes intervenus au sein de celui-ci et intervient donc également dans le calcul du quorum de présence. La délibération transmise devra mentionner expressément que votre commune ne sera représentée par aucun délégué. Notre modèle de délibération – joint en annexe - a été adapté en ce sens.

Par ailleurs, vous comprendrez aisément qu'il est d'autant plus important que vous nous fassiez parvenir sans délai et au plus tard le 14 juin 2021 les délibérations prises par votre Conseil – par mail à l'adresse suivante : infosecretariates@ores.be. – ou que vous nous informiez de l'éventuelle impossibilité pour celui-ci de se réunir dans le délai imparti.

Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez – même si ce n'est pas nécessaire - être représenté lors de cette Assemblée générale, vous avez la faculté, toujours dans votre délibération, de désigner un délégué pour vous représenter et de l'en informer. Dans cette hypothèse, une inscription préalable de ce dernier doit être réalisée à l'adresse suivante : infosecretariates@ores.be.obligatoirement avant le 1^{er} juin 2021 et ce, afin de nous permettre d'en évaluer l'impact sur les mesures organisationnelles mises en place voire de modifier le lieu et/ou les modalités de la réunion pour des raisons de distanciation sociale.

Nous insistons néanmoins sur le fait qu'il importe de limiter le nombre de personnes présentes et ce, en cohérence avec les décisions du Comité de concertation qui encouragent à réduire les rassemblements, compte tenu de ce qu'ORES Assets convoque 200 communes soit potentiellement 200 délégués.

Au vu de ce qui précède, à titre exceptionnel, vos cinq délégués à l'Assemblée ne seront donc pas convoqués.

Les modalités de la réunion pourraient également être revues en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et/ou des décisions des autorités compétentes.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil d'administration



Rosalia TUDISCA

Secrétaire du Conseil d'administration